

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 29/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le 
ID : 038-213801004-20220322-DEL_20220322_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Mars 2022

L'an deux mil vingt et le vingt deux mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT

Ont donné procuration : M. Sébastien PLISSON à Karim DALIBEY
Mme Audrey MARRON à Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Jeudi 17 mars 2022	Vendredi 18 mars 2022	Lundi 28 mars 2022

4- Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe ZAC Belledonne - Exercice 2021

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs présentés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021					
COMMUNE	Dépenses totales	Restes à réaliser	Recettes totales	Restes à réaliser	Résultats
Fonctionnement	3 665 149,33 €		9 230 146,57 €		5 564 997,24€
Investissement réal. de l'exercice	3 685 404,03 €	1 062 000,00 €	1 524 680,61 €	500 000,00 €	- 2 722 723,42€
<i>Résultat d'investissement 2021 (sans les RAR) à reporter en 2022 au c.001 DI</i>					<i>- 2 160 723,42 €</i>
<i>Résultat d'investissement 2021 (avec les RAR) à affecter à l'investissement 2022 au c.1068 RI</i>					<i>- 2 722 723,42€</i>
TOTAL	8 412 553,36 €		11 254 827,18 €		2 842 273,82€
<i>Résultat net 2021 à reporter au C.002 RF</i>					<i>2 842 273,82€</i>

BELLEDONNE	Dépenses	/	Recettes	/	Résultats
Fonctionnement	5 398,00 €	/	5 398,00 €	/	0 €
Investissement	5 398,00 €	/	0€	/	-5398,00 €
TOTAL	10 796,00 €	/	5 398,00€	/	-5398,00€

Concernant la ZAC Belledonne, le résultat 2021 en investissement est un déficit de 5 398,00€, mais le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève à 301 290,60€. Ce montant sera inscrit au budget primitif 2022 au C.001.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2021 présentés.

Décision : Adopté à l'unanimité

